



Defauts : assurance, casque, véhicule non homologué

Par **jb974**, le **08/06/2010** à **19:56**

Bonjour, rn rn je vous explique : je circuler en pit bike sur la route, j'ai vue la voiture des gendarmes, j'ai fai demi-tour et je sui rentré chez moi. les gendarme m'ont vu et il se son renseigner dans le voisinage puis il son venu me voir a la maison, rn il mon convoque au poste, m'ont fai faire une déposition relevant de ces délits rn défaut d'assurance, de casque et de non homologation du vehicule. je sui convoker au tribunal corectionnel. je voudrai s'avoir ce ke je risque ? rn je possède le permi A et B et il me reste que 5 points. rn rn merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **08/06/2010** à **23:18**

Bonjour, rn rn En dehors du casque qui n'est pas traité dans les post-it, (absence ou casque non homologué) qui va vous coûter 3 points + une amende de 4e classe, le restant est indiqué sur les post-it de ce forum. Je vous invite donc à lire ces post-it puis à revenir poser vos questions complémentaires.